

	<h2>Critères de sélection des fournisseurs</h2>	<p>Création du document : 11/02/2018</p> <p>Mise à jour du document : 03/10/2018</p>
-----------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------

Cette liste de critères est à remplir pour chaque fournisseur en apportant les preuves et descriptifs demandés. Chaque fournisseur doit faire l'objet d'une vérification tous les 2 ans. S'il y a un changement de la part du fournisseur, une nouvelle fiche doit être remplie. Si le score change et impacte la sélection du fournisseur, une décision sur son référencement au sein du catalogue devra être prise.

6 critères sur 7 doivent être au minimum remplis pour que le fournisseur soit sélectionné et référencé sur le site internet CalinCalo.fr. – Si les critères obligatoires ne sont pas remplis, le fournisseur ne peut pas être sélectionné.

Le critère « jeu » est obligatoire pour les fournisseurs proposant des produits rentrant dans cette catégorie et pour les enfants de moins de 3 ans, plaçant dans ce cas, le score minimum de 7 sur 8.

La réponse au dernier critère rentre dans la décision finale, ce critère en fonction de la réponse et de l'argumentation, est un critère bonus +1 ou malus -1.

**Nom du fournisseur :**

**Date de remplissage :**

Entreprise ayant son siège social en France ou en Europe – *critère obligatoire*

Lieu d'implantation : \_\_\_\_\_

Fabrication des produits en France ou en Europe. Si non, fabrication des produits dans le cadre du commerce équitable et solidaire (une preuve peut être demandée au fournisseur) – *critère obligatoire*

Lieu de fabrication : \_\_\_\_\_

Label de certification écologique existant (demande de numéro et de certificat à effectuer) – *critère obligatoire*

Utilisation de matières premières dites « durable » (exemple : bois FSC, bambou, coton biologique, caoutchouc naturel, encres non nocives, etc.) dans la fabrication du produit - *critère obligatoire*

Lesquelles : \_\_\_\_\_

Le produit peut être recyclé et/ou peut être réutilisé autrement pour une durée de vie plus longue et pour plusieurs utilisations possibles.

Implication dans le domaine du développement durable (vérifier dans le catalogue ou le site internet du fournisseur son engagement).

Type d'engagement : \_\_\_\_\_

S'il s'agit de jouets pour les enfants de – de 3 ans, ces produits doivent répondre aux normes existantes pour les enfants - *critère obligatoire*

La qualité du produit fini, son design et son utilité correspondent au style de la marque CalinCalo. Les produits peuvent être référencés par CalinCalo.

Descriptif général du style des produits : \_\_\_\_\_

Implantation des revendeurs, type de revendeurs et nombre de revendeurs : le fournisseur doit être principalement vendu dans des magasins indépendants, être non présent dans les grandes chaînes de puériculture et si possible peu présent sur le territoire français – ce critère est un critère de bon sens. En fonction du type de produit, ce critère est analysé différemment. Ce critère doit être argumenté (critère bonus ou malus) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom du Remplisseur :

Résultat :

Fournisseur sélectionné :